

Protéger la partie sauvage du lac de Montbel en Ariège

Le lac de Montbel, en plein cœur de l'Ariège, plus de 20 km de berges et 60 millions de mètres cubes, est un des plus grands lacs de la région. Créé dans les années 1980 dans les Pyrénées cathares, il comprend, bien cachée, une petite partie très sauvage qui a totalement échappé aux pressions humaines. Elle recèle une étonnante diversité de la faune et de la flore : 22 espèces de chauves-souris, 10 espèces de batraciens, rien que ça ! Sans parler des oiseaux, avec 131 espèces sédentaires ou en migration dont toutes sont quasi protégées ! Et, excusez du peu, des espèces emblématiques comme la loutre, la genette, mais aussi le chat sauvage.

Du point de vue paysager, un écrin de verdure autour de cette partie du lac, sans route, sans bateau, sans lumière, un véritable îlot de nature protégée. Le reste du lac, quant à lui, accueille déjà une base nautique, des plages, des activités de pêche, des restaurants et aires de détente.

Mais les promoteurs de tout poil ne sont pas sensibles à ce genre de beauté, si ce n'est pour gagner de l'argent ! Sans se rendre compte qu'ils vont scier en même temps la branche sur laquelle ils sont assis. Voilà qu'un promoteur, appuyé par les collectivités du Pays de Mirepoix, veut installer un « éco-domaine » de 25 chalets tout autour du lac pour de l'hébergement de loisirs. Il est facile d'oublier les détails d'un tel aménagement et les impacts qu'ils auront sur la faune et la flore : bâtiment d'accueil avec piscine donnant sur le lac, dérangement avec l'éclairage de nuit, bruit des bateaux de plaisance, sans parler des impacts sur les berges et de la perte de tranquillité des lieux pour la faune, ni des balafres dans le massif forestier qui l'accompagne, pour créer les voies d'accès et amener tous les réseaux nécessaires.

L'idée de développer des activités sur cette partie du lac est d'autant plus incompréhensible que des activités de loisirs nombreuses

sont déjà présentes sur la partie à niveau variable du lac, permettant au territoire de trouver un bon équilibre entre préservation de la nature et développement touristique (baignade, activités nautiques, restauration...).

Plus c'est gros, plus ça passe ! Ce projet, baptisé Coucoo par son promoteur, a en effet jusqu'à présent été dispensé par la préfecture de demande de dérogation pour atteinte à des espèces protégées tandis que, de son côté, la commune de Montbel a modifié son PLU pour faire passer cette zone naturelle protégée en zone à urbaniser. La genette et la loutre n'ont pas de voix. Défendons-les !

Voilà pourquoi *Paysages de France* se mobilise aux côtés du collectif « À pas de loutre » et d'autres associations locales pour s'opposer à ce projet. Le collectif a intenté plusieurs actions juridiques auprès du tribunal administratif contre le PLU et contre l'absence de dossier de dérogation.



Pas besoin d'un « éco-chalet » pour la loutre !